

Avis voté en plénière du 13 juillet 2017

Repérer, prévenir et lutter contre les discriminations syndicales

Déclaration du groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Il y a un peu plus d'un an, nous votions un avis sur Le développement de la culture du dialogue social. Ce dernier soulignait l'importance, non seulement de la sensibilisation des jeunes à la démocratie sociale, mais aussi de l'exercice pratique de la démocratie et du dialogue à l'école dès le plus jeune âge. Ces enjeux d'éducation et d'expression démocratique sont également très présents dans l'avis soumis au vote aujourd'hui. Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse souhaite donc, au préalable, rappeler son attachement aux propositions que nous avons contribué à formuler en ce sens.

Concernant cet avis, nous partageons le parti pris de se concentrer principalement sur la prévention des discriminations syndicales. Évidemment, la question du renouvellement des militant.e.s syndicaux nous paraît primordiale, c'est pourquoi nous soutenons par exemple la proposition relative à l'organisation de campagnes médiatiques valorisant l'engagement syndical. Je lève le suspens, nous voterons l'avis.

Monsieur le Président, cher.ère.s collègues, ils sont syndicalistes ou militant.e.s, ils exercent un mandat, représentent et défendent les intérêts de leurs pairs. Pourtant, ils sont discriminés en raison de leur appartenance syndicale et de leur mandat. Ils sont élus tous les deux ans, par 2,4 millions d'étudiant.e.s, pour les représenter à l'université, dans les CROUS, les UFR ou encore les commissions disciplinaires.

Les syndicalistes étudiant.e.s connaissent malheureusement des discriminations similaires aux syndicalistes du monde du travail. S'il fallait le montrer, en voici quelques exemples : interdiction pour les organisations étudiantes de mener campagne sur certains campus, influence de certains enseignant.e.s et administrations pour favoriser ou non certaines candidatures aux élections, mépris de la parole des représentant.e.s ou encore utilisation de la période d'examen pour organiser des réunions où siègent les représentant.e.s.

Ces exemples ne sont pas des cas isolés, nos organisations les voient quotidiennement et pourtant, il n'existe aucun chiffre, aucune prise de conscience sur ces aspects. Ces discriminations ont des conséquences lourdes dans les parcours de ces militant.e.s : notes éliminatoires en cas d'absence à un examen pour assister à un conseil, sous-notation, obstacles à la réinscription après une année de césure en cas de représentation nationale ou encore attribution de stages inintéressants ou très éloignés du lieu d'habitation, particulièrement dans le monde médical.

Mesdames et messieurs les conseiller.ère.s, vous le voyez, il y a beaucoup plus de similitudes que l'on pourrait le penser entre les discriminations syndicales étudiantes d'une part, et professionnelles d'autre part. Pourtant, des différences persistent, notamment dans les moyens de prévention et de

lutte contre ces discriminations. Par exemple, il n'existe aucune protection légale pour les représentants étudiant.e.s, alors qu'elle existe pour les représentants des salariés et qu'elle est ô combien nécessaire. Pour quelles raisons ? Sur quels motifs ?

Ces discriminations sont, pour notre groupe, intolérables et doivent être combattues. Pire, elles ont un impact direct sur l'engagement syndical ultérieur des jeunes. En effet, comment leur donner envie de s'engager dans le syndicalisme si nous ne reconnaissons pas les discriminations qu'ils peuvent subir dans leurs mandats, notamment étudiants ?

Nous tenons à rappeler notre attachement à traiter en profondeur dans les prochains travaux du CESE la question de l'entrée des jeunes en citoyenneté, notamment à l'école, et nous remercions la section de l'éducation, de la culture et de la communication d'avoir intégré cette question dans son futur programme de travail suite à la Conférence du CESE.